

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction	101	États consolidés des variations des capitaux propres	107
Rapport de l'auditeur indépendant	102	États consolidés de la situation financière	108
États consolidés du résultat net	105	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	109
États consolidés du résultat global	106	Notes annexes	110

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Cogeco Communications inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco Communications inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L'auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit, que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.

(signé) Philippe Jetté
Président et chef de la direction

(signé) Patrice Ouimet
Premier vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 27 octobre 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Cogeco Communications inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Cogeco Communications inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2022 et 2021, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 août 2022. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Regroupements d'entreprises – Immobilisations incorporelles – Se reporter aux notes 2, 6 et 15 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

La Société a acquis les systèmes de câblodistribution de WideOpenWest, Inc., situés en Ohio (les « systèmes de câblodistribution en Ohio »), et a comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris à la juste valeur, y compris les immobilisations incorporelles liées aux relations-clients et aux licences de câblodistribution (les « immobilisations incorporelles »). Pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles, la direction devait formuler des hypothèses en ce qui concerne les prévisions à l'égard des produits, des marges du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA »), des dépenses d'investissement, de l'attrition des clients, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation.

Bien que plusieurs estimations et hypothèses soient nécessaires pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles, les estimations et les hypothèses ayant le degré de subjectivité le plus élevé sont celles liées aux prévisions à l'égard des marges du BAIIA et des taux d'actualisation. Ces estimations et hypothèses ont demandé un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur et un travail d'audit plus étendu, y compris le recours à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux prévisions à l'égard des marges du BAIIA et des taux d'actualisation utilisés pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions à l'égard des marges du BAIIA en comparant les prévisions aux éléments suivants :
 - les résultats historiques des entreprises acquises;
 - l'information contenue dans les rapports d'analystes et les rapports sectoriels accessibles au public; et
 - les résultats réels des entreprises acquises après l'acquisition.
- Avec l'aide des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation, en testant les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes, et en les comparant aux taux d'actualisation choisis par la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christian Jacques.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. ¹

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A124341

Montréal (Québec)
Le 27 octobre 2022

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Exercices clos les 31 août	Notes	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		\$	\$
Produits	4	2 900 654	2 510 453
Charges d'exploitation	7	1 485 292	1 281 332
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	24 A)	22 300	23 465
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	8	34 942	8 744
Amortissements	9	621 084	510 376
Charges financières	10	187 617	124 163
Bénéfice avant impôts sur le résultat		549 419	562 373
Impôts sur le résultat	11	95 663	130 726
Bénéfice de l'exercice		453 756	431 647
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		423 299	401 517
Participations ne donnant pas le contrôle		30 457	30 130
		453 756	431 647
Bénéfice par action			
De base	12	9,16	8,47
Dilué	12	9,09	8,40

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 août	Note	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Bénéfice de l'exercice		453 756	431 647
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie</i>			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		139 028	28 998
Impôts sur le résultat connexes		(36 843)	(7 684)
		102 185	21 314
<i>Ajustements au titre de l'écart de change</i>			
Écarts de change nets à la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		81 207	(61 389)
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		(19 265)	16 575
Impôts sur le résultat connexes		(116)	172
		61 826	(44 642)
		164 011	(23 328)
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies</i>			
Réévaluation du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies	22 B)	2 288	4 441
Impôts sur le résultat connexes		(606)	(1 177)
		1 682	3 264
		165 693	(20 064)
Résultat global de l'exercice		619 449	411 583
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		572 581	393 904
Participations ne donnant pas le contrôle		46 868	17 679
		619 449	411 583

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 août 2022 et 2021 (en milliers de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserve au titre de paiements fondés sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(note 19)		(note 20)			
Solde au 31 août 2020	984 963	16 347	(7 117)	1 274 053	373 504	2 641 750
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	401 517	30 130	431 647
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	(10 877)	3 264	(12 451)	(20 064)
Résultat global de l'exercice	—	—	(10 877)	404 781	17 679	411 583
Émission d'actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'options sur actions	3 702	—	—	—	—	3 702
Paiement fondé sur des actions (notes 19 D) et 24 A))	—	6 241	—	—	—	6 241
Paiement fondé sur des actions comptabilisé précédemment à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions pour les options exercées	665	(665)	—	—	—	—
Dividendes (note 19 C))	—	—	—	(121 051)	—	(121 051)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(31 827)	—	—	(99 632)	—	(131 459)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(4 439)	—	—	—	—	(4 439)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	5 187	(5 034)	—	(153)	—	—
Total (des distributions aux actionnaires) des apports des actionnaires	(26 712)	542	—	(220 836)	—	(247 006)
Solde au 31 août 2021	958 251	16 889	(17 994)	1 457 998	391 183	2 806 327
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	423 299	30 457	453 756
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	147 600	1 682	16 411	165 693
Résultat global de l'exercice	—	—	147 600	424 981	46 868	619 449
Émission d'actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'options sur actions	4 412	—	—	—	—	4 412
Paiement fondé sur des actions (notes 19 D) et 24 A))	—	7 580	—	—	—	7 580
Paiement fondé sur des actions comptabilisé précédemment à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions pour les options exercées	745	(745)	—	—	—	—
Dividendes (note 19 C))	—	—	—	(129 939)	—	(129 939)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(32 329)	—	—	(81 504)	—	(113 833)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(4 865)	—	—	—	—	(4 865)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	4 760	(3 759)	—	(1 001)	—	—
Total (des distributions aux actionnaires) des apports des actionnaires	(27 277)	3 076	—	(212 444)	—	(236 645)
Solde au 31 août 2022	930 974	19 965	129 606	1 670 535	438 051	3 189 131

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2022 \$	2021 \$
			(données retraitées, note 3)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 D)	370 899	549 054
Créances clients et autres débiteurs	23 A)	108 444	78 346
Impôts sur le résultat à recevoir		6 501	6 063
Charges payées d'avance et autres		39 234	32 681
Instruments financiers dérivés		2 932	1 076
		528 010	667 220
Actifs non courants			
Autres actifs	13	66 971	105 445
Immobilisations corporelles	14	3 027 640	2 357 845
Immobilisations incorporelles	15 A)	3 571 221	2 739 911
Goodwill	15 B)	1 982 498	1 476 150
Instruments financiers dérivés		95 537	—
Actifs d'impôts différés	11	6 632	5 121
		9 278 509	7 351 692
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		8 633	4 460
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		380 461	270 497
Provisions	16	26 584	17 949
Passifs d'impôts sur le résultat		39 252	5 800
Passifs sur contrat et autres passifs	17	63 958	57 231
Subventions gouvernementales reçues d'avance		127 851	170 434
Instruments financiers dérivés		1 285	—
Tranche courante de la dette à long terme	18	339 096	225 344
		987 120	751 715
Passifs non courants			
Dette à long terme	18	4 334 373	3 046 872
Instruments financiers dérivés		—	42 000
Passifs sur contrat et autres passifs	17	8 960	8 547
Subventions gouvernementales reçues d'avance		—	13 100
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	22 B)	6 242	9 853
Passifs d'impôts différés	11	752 683	673 278
		6 089 378	4 545 365
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	19 B)	930 974	958 251
Réserve au titre de paiements fondés sur des actions		19 965	16 889
Cumul des autres éléments du résultat global	20	129 606	(17 994)
Bénéfices non distribués		1 670 535	1 457 998
		2 751 080	2 415 144
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		438 051	391 183
		3 189 131	2 806 327
		9 278 509	7 351 692

Engagements, éventualités et garanties (note 25)

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Louis Audet
Administrateur

(signé) Joanne Ferstman
Administratrice

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	Notes	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
			(données retraitées, note 3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice		453 756	431 647
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Amortissements	9	621 084	510 376
Charges financières	10	187 617	124 163
Impôts sur le résultat	11	95 663	130 726
Paieement fondé sur des actions		6 742	7 810
(Profit) perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles		(1 352)	185
Cotisations au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge		(486)	(765)
		1 363 024	1 204 142
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	21 A)	74 840	40 289
Intérêts payés		(161 019)	(123 657)
Impôts sur le résultat payés		(36 563)	(101 715)
		1 240 282	1 019 059
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(744 655)	(537 660)
Acquisition de licences de spectre	13	(236 073)	(59 018)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	6	(1 429 751)	(395 086)
Subventions reçues d'avance		59	188 008
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		2 906	2 458
		(2 407 514)	(801 298)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		4 173	(3 150)
(Diminution) augmentation nette des facilités de crédit rotatif		(153 235)	256 230
Émission de titres de créance à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		1 611 064	—
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit		(227 577)	(21 410)
Remboursement des obligations locatives		(4 438)	(4 123)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises		(3 162)	(1 708)
Augmentation des coûts de transaction différés		(675)	—
Émission d'actions subalternes à droit de vote	19 B)	4 412	3 702
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	19 B)	(113 833)	(131 459)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	19 B)	(4 865)	(4 439)
Dividendes versés	19 C)	(129 939)	(121 051)
		981 925	(27 408)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés dans une monnaie étrangère		7 152	(7 796)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(178 155)	182 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		549 054	366 497
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		370 899	549 054

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 31 août 2022 et 2021

NATURE DES ACTIVITÉS

Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications » ou la « Société ») est une société de télécommunications qui exerce ses activités par l'intermédiaire de ses unités d'affaires Cogeco Connexion et Breezeline (anciennement « Atlantic Broadband »). Cogeco Communications fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie aux clientèles résidentielle et d'affaires au Québec et en Ontario, au Canada, ainsi que dans treize États des États-Unis.

Le 1^{er} septembre 2021, la filiale de la Société, Breezeline, a conclu l'acquisition des systèmes de câblodistribution de WideOpenWest, Inc. (« WOW! ») en Ohio.

La Société est une filiale de Cogeco inc. (« Cogeco »), qui détenait 34,3 % des actions de participation de la Société au 31 août 2022, représentant 83,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de la Société. Cogeco Communications est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CCA ».

Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 3301, Montréal (Québec) H3B 3N2.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers et les instruments financiers dérivés (voir note 2 M)), les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie (voir note 2 J)) et les actifs des régimes de retraite (voir note 2 K)), qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour l'obligation au titre des prestations définies (voir note 2 K)) et les provisions (voir note 2 I)), qui ont été comptabilisées à la valeur actualisée. Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice 2022.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco Communications.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco Communications lors de la réunion tenue le 27 octobre 2022.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. La fin d'exercice et les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et les résultats des filiales consolidées est présentée séparément de la participation de la Société dans celles-ci. La participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres d'une filiale se compose du montant de la participation ne donnant pas le contrôle calculé à la date du regroupement d'entreprises initial et de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis cette date. Les variations de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle par la Société sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 août 2022 sont les suivants :

Secteurs opérationnels	Filiales principales	Pourcentage de participation	Droits de vote
		%	%
Secteur des télécommunications au Canada	Cogeco Connexion	100	100
Secteur des télécommunications aux États-Unis	Breezeline	79	79

La Société a établi des entités ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action sur ses régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle.

Des entités ad hoc contrôlées par la Société ont été établies selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net des entités ad hoc, celles-ci étant exposées à la majorité des risques liés aux activités des entités ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif aux entités ad hoc ou à leurs actifs.

Les transactions et les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le droit de recevoir ou l'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classé dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée jusqu'à ce qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs est évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétrospective.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, et les frais d'intégration et de restructuration engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours, des activités de promotion et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Les produits sont comptabilisés en suivant les cinq étapes suivantes :

- identifier le contrat conclu avec le client;
- déterminer les différentes obligations de prestation du contrat;
- déterminer le prix de transaction;
- répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat; et
- comptabiliser les produits lorsque la Société a rempli une obligation de prestation.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels

- les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis;

- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; et
- les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.

Commerciaux

- les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle; et
- les produits générés par la vente d'équipement chez l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.

Autres

- essentiellement les produits en provenance des revendeurs Internet et les recettes publicitaires, qui sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société comptabilise séparément les produits et les services individuels quand ils comportent une obligation de prestation distincte, de sorte qu'un de ces produits ou services peut être identifié séparément des autres éléments compris dans un forfait, et qu'un client peut en tirer parti isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de leur prix de vente spécifique et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée. Le prix de vente spécifique est déterminé en fonction du prix observable auquel la Société vend ses produits et ses services séparément sans contrat, puis est ajusté pour tenir compte des conditions du marché et d'autres facteurs.

Passifs sur contrat

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas considérés comme des obligations de prestations distinctes, car un client ne peut en tirer parti isolément.

Par conséquent, dans le cas des clients de services résidentiels, ces frais sont différés et amortis dans les produits sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période d'environ six mois selon l'estimation de la Société. L'estimation doit tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par client et le comportement des clients, entre autres. Dans le cas des clients de services commerciaux, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, sur la durée de l'accord.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les services et produits reçus d'avance, sont comptabilisés comme des passifs sur contrat dans l'état consolidé de la situation financière jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

Coûts des contrats

Les coûts des contrats sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière en tant qu'autres actifs, et se composent des frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples et des coûts marginaux d'obtention d'un contrat. Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services, sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les commissions de vente) sont comptabilisés au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société, sans dépasser quatre ans.

D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Actifs détenus

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des subventions publiques, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directement imputables à l'actif sont inscrits à l'actif. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont inscrits à l'actif jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est comptabilisé de manière linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif⁽¹⁾, à partir de la date où l'actif est prêt pour son utilisation prévue. L'amortissement est calculé en fonction du montant amortissable, qui correspond au coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle. Les terrains et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments et améliorations locatives ⁽¹⁾	10 à 40 ans
Réseaux et infrastructure ⁽²⁾	3 à 20 ans
Équipement chez l'abonné	3 à 5 ans
Véhicules et équipements ⁽³⁾	3 à 10 ans

(1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.

(2) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(3) Les véhicules et équipements comprennent les véhicules, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la radiation d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart entre le produit de la vente, s'il y a lieu, et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur; par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Se reporter à la méthode comptable présentée à la section G) Contrats de location.

E) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement au coût moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent aux critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement au coût moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changements aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution »), ainsi que les licences de spectre. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. Les licences de spectre sont émises par les autorités réglementaires de radiodiffusion et permettent l'utilisation de fréquences de radiocommunication définies dans une zone géographique déterminée. Les licences de câblodistribution et les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée, car leur renouvellement est probable, la Société compte les renouveler et a la capacité financière et opérationnelle de le faire, et il n'y a aucun facteur concurrentiel, légal et réglementaire réel qui limite leur durée d'utilité. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti.

F) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, s'il y a lieu. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupes d'actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Le calcul détaillé le plus récent effectué lors d'une période précédente de la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté peut être utilisé dans le test de dépréciation de cette unité au cours de la période considérée, à condition qu'il satisfasse tous les critères suivants :

- les actifs et les passifs constituant l'unité n'ont pas sensiblement varié depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable;
- le calcul le plus récent de la valeur recouvrable a abouti à un montant qui excède, de façon substantielle, la valeur comptable de l'unité; et
- sur la base d'une analyse des événements qui se sont produits et de l'évolution des circonstances depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable, il est très peu probable qu'une détermination actuelle de la valeur recouvrable aboutirait à un montant inférieur à la valeur comptable actuelle de l'unité.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs autres que le goodwill, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement pourraient ne plus exister ou avoir diminué. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

G) CONTRATS DE LOCATION

Au moment de la passation, la Société détermine si un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de début du contrat de location, soit à la date à laquelle le bien sous-jacent est prêt à être utilisé, la Société comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant, sauf dans le cas des contrats de location à court terme ou des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, lesquels sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation se compose des éléments suivants :

- le montant correspondant à l'évaluation initiale des obligations locatives comptabilisées;
- les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- les coûts directs initiaux engagés; et
- une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent, de restauration du lieu où le bien se trouve ou de remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée d'utilité estimative du bien sous-jacent ou la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond à la durée non résiliable du contrat, à la période couverte par les options de prolongation dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées et à la période couverte par les options de résiliation dont on a la certitude raisonnable qu'elles ne seront pas exercées. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication qu'ils pourraient s'être dépréciés.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début sur la durée du contrat de location, actualisés selon le taux d'emprunt marginal de la Société, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. La Société applique un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location dont on a la certitude raisonnable qu'elle sera exercée.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives et sont plutôt comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement qui est à l'origine de ces paiements.

Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduite pour tenir compte des paiements de loyers effectués. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans les modalités d'un contrat de location, lorsqu'il y a un changement dans les sommes dont il est attendu qu'elles seront payées au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées. Le montant de la réévaluation des obligations locatives est comptabilisé comme un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation, ou comptabilisé dans l'état consolidé de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation s'en trouve ramenée à zéro.

La Société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes, mais plutôt de comptabiliser les contrats de location et les composantes non locatives fixes comme une seule composante de nature locative, pour certaines catégories de biens sous-jacents, comme les terrains et les immeubles.

H) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporaire est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les pertes fiscales non utilisées et les différences temporaires déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôts connexe.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôts différés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles par des passifs d'impôts exigibles, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société a l'intention de régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

I) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation. Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôts qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

J) PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux membres du conseil d'administration relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie ou en actions, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel à la date où les unités sont émises aux membres du conseil d'administration. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la TSX au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

K) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charges lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. L'obligation au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies est comptabilisée à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le montant des prestations de retraite qu'un participant au régime recevra pendant la retraite est défini et dépend de facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. À la date de clôture de chaque exercice financier, des actuaires indépendants extrapolent les données de la plus récente évaluation actuarielle complète afin de mesurer, à des fins comptables, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Le passif net au titre des régimes à prestations définies de la Société relativement à ses régimes à prestations définies est calculé séparément pour chaque régime.

Les valeurs actualisées de l'obligation au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, si applicable, le coût des services passés, sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata) basée sur les meilleures estimations de la part de la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération attendu et de la table de mortalité.

La direction détermine le taux d'actualisation selon les taux d'intérêt du marché actuel des obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui sont des taux ajustés afin de refléter la durée attendue des sorties de fonds futures reliées aux paiements des prestations de retraite.

Le passif ou l'actif net au titre des régimes à prestations définies est présenté dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements provenant des régimes ou sous la forme de réductions de futures cotisations aux régimes.

Les composantes de la charge nette au titre des régimes à prestations définies sont présentées comme suit :

- le coût des services rendus est comptabilisé en résultat net;
- l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est comptabilisé en résultat net; et
- les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des services rendus comptabilisé en résultat net comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice fourni en échange des services rendus par les employés pendant la période;
- le coût des services passés comptabilisé en résultat net dans la période durant laquelle le régime a été modifié; et

- les profits ou les pertes provenant d'un règlement comptabilisés en résultat net dans la période durant laquelle le règlement du régime a eu lieu.

L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est le produit du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies multiplié par le taux d'actualisation.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net. Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies comprennent :

- les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements liés à l'expérience, de changements dans les hypothèses financières et de changements dans les hypothèses démographiques;
- le rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts; et
- tout changement dans l'effet du plafonnement de l'actif, sauf les montants inclus dans l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies.

L) ÉCART DE CHANGE

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés en résultat net à titre de charges financières, exception faite des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments financiers désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés en résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

La Société a désigné une tranche de sa dette libellée en dollars américains comme élément de couverture au titre d'une couverture d'investissement net dans sa filiale américaine. La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la Société. Les écarts de change découlant de la conversion de dettes à long terme désignées comme couvertures d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements de l'écart de change. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture, car le risque sous-jacent lié aux instruments de couverture est identique aux risques liés aux éléments couverts. Une inefficacité de la couverture se produit lorsque le montant des investissements nets dans la filiale étrangère est inférieur au montant des instruments de couvertures connexes. Si la couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul de l'ajustement au titre de l'écart de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

M) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état consolidé de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, le classement des instruments financiers non dérivés établi en fonction de leur méthode d'évaluation est le suivant :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur;

- les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou déduits des passifs financiers, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- l'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres crédetes et la dette à long terme, excluant les obligations locatives, sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit rotatif, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variable. La Société utilise également des conventions de swap sur actions, qui ne sont pas désignées comme des relations de couverture, afin de gérer l'exposition des flux de trésorerie liée au règlement d'unités d'actions différées. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous, sauf dans le cas des swaps sur actions, pour lesquels les changements sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

La Société a choisi d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture d'IFRS 9, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. À la désignation initiale de la couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture et à mesurer l'inefficacité. Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture, car les modalités des couvertures de taux d'intérêt correspondent aux modalités des emprunts à taux variable respectifs (soit le montant notionnel, l'échéance, les paiements et les dates de révision). La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture, car le risque sous-jacent lié aux instruments de couverture est identique aux risques liés aux éléments couverts. La Société évalue, tant au commencement de la relation de couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté. La principale source d'inefficacité des relations de couverture est liée à l'effet du risque de crédit des contreparties et de la Société sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable à la variation des taux d'intérêt.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu ait une incidence sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net. Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à savoir que le débiteur déclarera faillite. La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs individuels que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une perte de valeur liée aux débiteurs évaluée de façon globale est calculée selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspond à une estimation de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net et présentée dans un compte de correction de valeur et est portée en réduction des débiteurs.

N) AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera reçue et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Les subventions publiques relatives à une charge sont comptabilisées en réduction de la charge connexe que les subventions sont censées compenser. Les subventions publiques relatives à un actif sont comptabilisées en réduction du coût de l'actif concerné.

O) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, le cas échéant, comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins. Aux 31 août 2022 et 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient uniquement de la trésorerie détenue dans des banques.

P) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Le bénéfice dilué par action est ainsi obtenu en ajustant encore le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions, les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux hauts dirigeants et employés désignés.

Q) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur opérationnel et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur opérationnel ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

R) JUGEMENTS COMPTABLES ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Regroupements d'entreprises**

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs (voir note 6);

- **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Il est nécessaire d'exercer un jugement pour identifier les obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation et pour déterminer les coûts marginaux d'obtention et de satisfaction d'un contrat. Pour déterminer le prix de transaction d'un contrat, il est nécessaire d'estimer les produits prévus liés à l'exécution des obligations de prestation au contrat. De plus, il pourrait être nécessaire de formuler des estimations pour déterminer le prix de vente spécifique lié aux obligations de prestation ainsi que la répartition du prix de transaction entre les diverses obligations de prestation;

- **Provisions**

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation (voir note 16);

- **Éventualités**

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des poursuites, aux impôts, à l'incidence des décisions réglementaires et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales, ainsi que pour déterminer si une perte est probable et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société;

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers (voir note 15); et

- **Impôts différés**

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporaires futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporaires et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences (voir note 11).

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE MÉTHODES COMPTABLES

A) CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)

En avril 2022, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers* (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie), qui précise que les restrictions à l'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat conclu avec un tiers ne font pas en sorte que le dépôt ne soit plus de la trésorerie. Par conséquent, ces dépôts à vue devraient être présentés comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux des flux de trésorerie et les états de la situation financière, à moins que les restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne répondrait plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7, Tableau des flux de trésorerie.

À la suite de l'application de la décision, la Société a modifié la présentation de la trésorerie provenant des subventions reçues d'avance, principalement des gouvernements du Québec et du Canada, qui sont utilisées pour financer certains projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse, sur une base rétrospective. Ces fonds, qui étaient auparavant présentés à titre de trésorerie soumise à restrictions, ont été reclassés à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie dans les états consolidés de la situation financière et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société.

Le changement de présentation, qui a été appliqué de façon rétrospective, a donné lieu aux changements suivants dans les états financiers consolidés de la Société :

État consolidé de la situation financière

Au 31 août 2021	Montant présenté précédemment	Incidence du changement de présentation	Montant présenté actuellement
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	365 520	183 534	549 054
Trésorerie soumise à restrictions – courante	170 434	(170 434)	—
Trésorerie soumise à restrictions – non courante	13 100	(13 100)	—

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 août 2021, les subventions reçues d'avance s'élevant à 188,0 millions \$, principalement liées aux subventions gouvernementales reçues d'avance relativement aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de Cogeco Connexion, sont présentées séparément dans les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement. Ces subventions étaient auparavant présentées à titre de réduction du coût des acquisitions d'immobilisations corporelles, selon les coûts engagés relativement à ces projets par rapport au total des coûts prévus. Ce changement de présentation n'a pas d'incidence sur la comptabilisation définitive des subventions, selon laquelle les immobilisations corporelles continuent d'être comptabilisées déduction faite des subventions, dans l'état consolidé de la situation financière.

Comptabilité de couverture

Comme le permet IFRS 9, *Instruments financiers*, la Société avait précédemment choisi de continuer d'appliquer les exigences en matière de comptabilité de couverture aux termes d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2022, la Société a changé de méthode comptable et a décidé d'appliquer le modèle de comptabilité de couverture générale d'IFRS 9, qui exige que la Société s'assure que ses relations de couverture sont conformes à ses objectifs et à sa stratégie en matière de gestion des risques et qu'elle applique une approche davantage qualitative et prospective quant à l'évaluation de l'efficacité de la couverture. Dans le cadre du processus de gestion des risques financiers de la Société, ce changement de méthode comptable peut permettre l'adoption d'un plus grand nombre de stratégies de couverture et donner la possibilité d'exercer davantage de jugement dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture de la Société. L'application des exigences en matière de comptabilité de couverture aux termes d'IFRS 9 n'a donné lieu à aucun ajustement des états financiers consolidés de la Société.

Coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'un accord d'infonuagique (IAS 38, *Immobilisations incorporelles*)

En mars 2021, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'un accord d'infonuagique* (IAS 38, *Immobilisations incorporelles*), qui clarifie la manière de comptabiliser certains coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique. La direction a finalisé son évaluation de l'incidence de cette décision au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 et a conclu qu'elle n'avait aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société en ce qui a trait aux coûts antérieurement inscrits à l'actif engagés dans le cadre d'accords d'infonuagique. À la suite de l'application de cette décision, la Société a modifié sa méthode comptable en conséquence. Les coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique qui ne satisfont pas aux critères d'inscription à l'actif sont maintenant passés en charges lorsqu'ils sont engagés puis ils sont présentés dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais dans les états consolidés du résultat net.

B) APPLICATION INITIALE DE NORMES, D'INTERPRÉTATIONS ET DE MODIFICATIONS AUX NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique – Modifications d'IAS 12

En mai 2021, l'IASB a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de clarifier la façon dont les sociétés doivent comptabiliser l'impôt différé sur certaines transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, génèrent des différences temporaires à la fois imposables et déductibles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais une application anticipée est permise. La Société a appliqué ces modifications avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2021, et celles-ci n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2) – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16

En août 2020, l'IASB a publié le document Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications de la phase 2 abordent des questions qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière au moment de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment l'incidence des changements sur les flux de trésorerie contractuels ou sur les relations de couverture découlant du remplacement d'un taux d'intérêt de référence par un taux de référence alternatif. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, mais une application anticipée est permise. La Société a adopté ces modifications avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2021, et celles-ci n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés. La Société continuera de surveiller la réforme et ses répercussions connexes, et leur incidence, le cas échéant, dépendra des faits et des circonstances liés à toute modification future des instruments financiers ainsi que de toute modification future des taux d'intérêt de référence.

C) FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS AUX NORMES ET INTERPRÉTATIONS

De nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations ont été publiées par l'IASB ou par l'IFRS Interpretations Committee, mais elles n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les modifications aux normes et interprétations suivantes, qui ont été publiées, pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés futurs de la Société.

Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2	En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> , pour exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. D'autres modifications d'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les informations à fournir sur ses méthodes comptables.
Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Modifications d'IAS 1	En janvier 2020, l'IASB a modifié IAS 1 afin d'apporter des précisions sur le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications, le cas échéant, sur ses états financiers consolidés.

4. PRODUITS

	Secteur des télécommunications au Canada		Secteur des télécommunications aux États-Unis		Données consolidées	
Exercices clos les 31 août	2022	2021	2022	2021	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résidentiels ⁽¹⁾⁽²⁾	1 218 143	1 186 659	1 277 781	963 180	2 495 924	2 149 839
Commerciaux	158 699	147 169	163 947	134 208	322 646	281 377
Autres ⁽²⁾	63 434	59 269	18 650	19 968	82 084	79 237
	1 440 276	1 393 097	1 460 378	1 117 356	2 900 654	2 510 453

(1) Comprennent les produits de la clientèle résidentielle des services Internet, de vidéo et de téléphonie, ainsi que de la clientèle résidentielle de gros.

(2) Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Société a modifié sa définition de la clientèle du service Internet afin de la rendre conforme aux pratiques du secteur. Conformément à la nouvelle définition, les clients du service Internet comprennent uniquement les clients dont le service Internet est installé, exploité et facturé directement par la Société. La définition précédente incluait également les clients des services Internet de gros, maintenant présentée au poste Autres. La modification a été appliquée aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis. Au quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Société a renommé ses secteurs des Services à large bande canadiens et américains, qui sont devenus les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. Outre le nom, aucun changement n'a été apporté à la composition des secteurs. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance.

Les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis fournissent, principalement à une clientèle résidentielle, une vaste gamme de services Internet, de vidéo et de téléphonie et fournissent des services d'affaires à l'intérieur de leurs zones de couverture. Les activités du secteur des télécommunications au Canada sont exercées par Cogeco Connexion dans les provinces de Québec et de l'Ontario, tandis que les activités du secteur des télécommunication aux États-Unis sont exercées par Breezeline (anciennement Atlantic Broadband) dans 13 États : le Connecticut, le Delaware, la Floride, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le New Hampshire, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, la Virginie et la Virginie-Occidentale.

La Société et son principal décideur opérationnel évaluent le rendement de chaque secteur opérationnel selon le BAIIA ajusté, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation. Les transactions entre les secteurs opérationnels sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

À la suite de l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers* (IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022, la Société a modifié l'appellation de sa mesure initialement intitulée « Acquisitions d'immobilisations corporelles » pour la renommer « Dépenses d'investissement nettes ». Les dépenses d'investissement nettes excluent l'acquisition sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend les subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles. Les subventions reçues d'avance sont comptabilisées comme une réduction des immobilisations corporelles, selon les coûts engagés relativement aux projets de construction liés à l'expansion du réseau Internet haute vitesse par rapport au total des coûts prévus. Se reporter à la note 21 B) pour un rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne intitulée « Activités du siège social et éliminations » comprend les activités du siège social et les éliminations de consolidation.

	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Données consolidées
Exercice clos le 31 août 2022				
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Produits	1 440 276	1 460 378	—	2 900 654
Charges d'exploitation	665 732	783 704	35 856	1 485 292
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—	—	22 300	22 300
BAIIA ajusté	774 544	676 674	(58 156)	1 393 062
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				34 942
Amortissements				621 084
Charges financières				187 617
Bénéfice avant impôts sur le résultat				549 419
Impôts sur le résultat				95 663
Bénéfice de l'exercice				453 756
Dépenses d'investissement nettes	336 104	348 176	4 633	688 913

Exercice clos le 31 août 2021	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Données consolidées
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Produits	1 393 097	1 117 356	—	2 510 453
Charges d'exploitation	642 568	605 856	32 908	1 281 332
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—	—	23 465	23 465
BAILA ajusté	750 529	511 500	(56 373)	1 205 656
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				8 744
Amortissements				510 376
Charges financières				124 163
Bénéfice avant impôts sur le résultat				562 373
Impôts sur le résultat				130 726
Bénéfice de l'exercice				431 647
Dépenses d'investissement nettes	256 636	271 474	5 076	533 186

Les tableaux suivants présentent certaines données par secteur opérationnel et par marché géographique aux 31 août 2022 et 2021.

Données sectorielles

	Au 31 août 2022			
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 410 030	1 599 589	18 021	3 027 640
Immobilisations incorporelles	1 332 051	2 239 170	—	3 571 221
Goodwill	150 089	1 832 409	—	1 982 498

	Au 31 août 2021			
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Dépôts liés aux licences de spectre	59 018	—	—	59 018
Immobilisations corporelles	1 347 304	996 127	14 414	2 357 845
Immobilisations incorporelles	1 036 850	1 703 061	—	2 739 911
Goodwill	148 649	1 327 501	—	1 476 150

Données géographiques

	Au 31 août 2022		
	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 428 051	1 599 589	3 027 640
Immobilisations incorporelles	1 332 051	2 239 170	3 571 221
Goodwill	150 089	1 832 409	1 982 498

	Au 31 août 2021		
	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Dépôts liés aux licences de spectre	59 018	—	59 018
Immobilisations corporelles	1 361 718	996 127	2 357 845
Immobilisations incorporelles	1 036 850	1 703 061	2 739 911
Goodwill	148 649	1 327 501	1 476 150

6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Acquisition des services à large bande de WideOpenWest en Ohio

Le 1^{er} septembre 2021, Breezeline (anciennement Atlantic Broadband) a conclu l'acquisition des systèmes de câblodistribution de WideOpenWest, Inc. (« WOW! ») en Ohio (les « systèmes de câblodistribution en Ohio ») pour un prix d'achat de 1,418 milliard \$ (1,125 milliard \$ US), sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. La transaction a été conclue au moyen d'une convention d'achat d'actifs. Avec la clôture de cette transaction, Breezeline élargit ses activités en Ohio et accroît considérablement sa clientèle. Cette acquisition est hautement stratégique pour Cogeco Communications puisqu'elle est complémentaire à sa zone de couverture actuelle aux États-Unis et qu'elle permet de tirer parti de sa plateforme existante.

Le prix d'achat et les coûts de transaction ont été financés par l'émission d'un emprunt à terme B garanti de premier rang de 900 millions \$ US, lequel arrivera à échéance en septembre 2028, et par les fonds en caisse excédentaires.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022, un ajustement rétrospectif de 11 millions \$ a été comptabilisé au poste Amortissement des immobilisations corporelles à la suite de modifications apportées à la répartition du prix d'achat, essentiellement dans les catégories d'immobilisations corporelles, et de leurs durées d'utilité estimatives. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat et, par conséquent, des ajustements ont été apportés au goodwill, aux créances clients et autres débiteurs, aux charges payées d'avance et aux autres actifs.

Le tableau suivant présente la répartition finale du prix d'achat fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	Au 31 août 2022	Au 30 novembre 2021
	Répartition finale	Répartition préliminaire
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Prix d'achat		
Prix d'achat de base	1 418 288	1 418 288
Ajustement à la clôture	9 370	9 370
Contrepartie versée à la clôture	1 427 658	1 427 658
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	3 152	3 152
Ajustement du fonds de roulement	2 093	—
	1 432 903	1 430 810
Actifs nets acquis		
Actifs courants	17 342	18 835
Autres actifs non courants	10 548	9 600
Immobilisations corporelles	487 054	487 632
Immobilisations incorporelles	497 977	497 977
Goodwill	435 520	432 870
Passifs courants	(14 220)	(14 415)
Passifs non courants	(1 318)	(1 689)
	1 432 903	1 430 810

Le montant du goodwill, qui devrait être déductible aux fins de l'impôt, est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à l'expertise de la main-d'œuvre. Étant donné que la transaction a été conclue par l'achat d'actifs, le goodwill est également attribuable à la réalisation des avantages d'impôts prévus.

Dans le cadre de cette acquisition, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition de 22,2 millions \$ (17,6 millions \$ US), dont une tranche de 18,2 millions \$ (14,4 millions \$ US) a été comptabilisée au cours de l'exercice considéré (4,0 millions \$, ou 3,2 millions \$ US, en 2021) au poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais de l'état consolidé du résultat net de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, la Société a comptabilisé des produits de 286,0 millions \$ et un bénéfice de 15,4 millions \$ relativement aux activités générées par l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, compte non tenu des frais d'acquisition et d'intégration, des charges financières et des impôts sur le résultat. Les résultats d'exploitation des systèmes de câblodistribution en Ohio sont présentés dans le secteur opérationnel des télécommunications aux États-Unis.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Acquisition de DERYtelecom

Le 14 décembre 2020, la filiale de la Société, Cogeco Connexion, a conclu l'acquisition de DERYtelecom pour un prix d'achat de 403 millions \$, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. La transaction a été conclue essentiellement par l'achat d'actifs. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2022, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat et, par conséquent, des ajustements ont été apportés aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles, au goodwill et aux provisions. L'incidence de ces ajustements finaux sur les états financiers consolidés n'a pas été significative.

Le tableau suivant présente la répartition finale du prix d'achat fondée sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	Au 30 novembre 2021 Répartition finale \$	Au 31 août 2021 Répartition préliminaire \$
Prix d'achat		
Contrepartie versée à la clôture	403 000	403 000
Ajustements du fonds de roulement	(7 710)	(7 710)
	395 290	395 290
Actifs nets acquis		
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	204	204
Actifs courants	6 694	6 694
Immobilisations corporelles	226 311	235 001
Immobilisations incorporelles	50 600	41 350
Goodwill	141 282	139 842
Provisions et autres passifs courants	(29 801)	(27 801)
	395 290	395 290

Le montant du goodwill, qui devrait être essentiellement déductible aux fins de l'impôt, est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à l'expertise de la main-d'œuvre. Étant donné que la transaction a été conclue essentiellement par l'achat d'actifs, le goodwill est également attribuable à la réalisation des avantages d'impôts prévus.

7. CHARGES D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Salaires, avantages du personnel et services impartis	439 609	398 977
Coûts de prestations de service ⁽¹⁾	789 986	684 717
Coûts liés aux clients ⁽²⁾	109 036	84 271
Autres achats externes ⁽³⁾	146 661	113 367
	1 485 292	1 281 332

- (1) Comprennent les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les frais de franchise et les coûts de réseau.
- (2) Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.
- (3) Comprennent les frais relatifs aux immeubles de bureaux, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), les pertes et profits sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles et les autres frais d'administration.

8. FRAIS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION, DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Frais d'acquisition et d'intégration ⁽¹⁾	27 669	8 744
Frais de restructuration ⁽²⁾	4 420	—
Coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique	2 853	—
	34 942	8 744

- (1) Frais engagés relativement à l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, et à leur intégration, qui est toujours en cours, ainsi que frais d'intégration liés à l'acquisition de DERYtelecom.
- (2) Coûts liés aux changements organisationnels effectués au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 au sein du secteur des télécommunications au Canada, qui se sont traduits par une optimisation des coûts.

9. AMORTISSEMENTS

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	564 935	466 639
Amortissement des immobilisations incorporelles	56 149	43 737
	621 084	510 376

10. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	184 492	126 058
Intérêts sur les obligations locatives	1 285	1 310
Perte nette (profit net) de change	185	(957)
Amortissement des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	657	762
Autres	998	(3 010)
	187 617	124 163

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Exigibles	69 513	65 070
Différés	26 150	65 656
	95 663	130 726

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux prévus par la loi du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	549 419	562 373
Taux d'imposition combiné canadien	26,5 %	26,5 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	145 596	149 029
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	478	1 870
Incidence sur les impôts différés résultant du changement des taux d'impôts quasi adoptés ⁽¹⁾	(8 483)	—
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	185	(679)
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(29 596)	(18 576)
Autres ⁽²⁾	(12 517)	(918)
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	95 663	130 726
Taux d'impôt effectif	17,4 %	23,2 %

(1) Se rapporte à la réduction du taux d'imposition étatique combiné appliqué aux différences fiscales temporaires aux États-Unis à la suite de la réforme fiscale adoptée par l'État de la Pennsylvanie, visant à réduire le taux d'imposition net des sociétés, le faisant passer de 9,99 % à 4,99 % au moyen de diminutions annuelles de 0,5 % jusqu'en 2031, avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la Société.

(2) Se rapporte principalement à la réduction du taux d'imposition étatique combiné appliqué aux différences fiscales temporaires aux États-Unis à la suite de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio au premier trimestre de l'exercice 2022.

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Immobilisations corporelles	(399 899)	(287 440)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(590 441)	(562 164)
Passifs sur contrat et autres passifs	12 329	11 088
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	236 050	148 364
Autres	(4 090)	21 995
Passifs d'impôts différés nets	(746 051)	(668 157)
Présentation aux états financiers consolidés :		
Actifs d'impôts différés	6 632	5 121
Passifs d'impôts différés	(752 683)	(673 278)
Passifs d'impôts différés nets	(746 051)	(668 157)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2022 et 2021 s'établit comme suit :

	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
Exercice clos le 31 août 2022	\$	\$	\$	\$	\$
(en milliers de dollars canadiens)					
Immobilisations corporelles	(287 440)	(101 806)	—	(10 653)	(399 899)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(562 164)	(15 718)	—	(12 559)	(590 441)
Passifs sur contrat et autres passifs	11 088	1 178	—	63	12 329
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	148 364	79 244	—	8 442	236 050
Autres	21 995	10 952	(37 565)	528	(4 090)
	(668 157)	(26 150)	(37 565)	(14 179)	(746 051)
Exercice clos le 31 août 2021	\$	\$	\$	\$	\$
(en milliers de dollars canadiens)					
Immobilisations corporelles	(257 272)	(35 832)	—	5 664	(287 440)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(548 666)	(23 244)	—	9 746	(562 164)
Passifs sur contrat et autres passifs	13 607	(2 466)	—	(53)	11 088
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôt, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	153 000	265	—	(4 901)	148 364
Autres	35 409	(4 379)	(8 689)	(346)	21 995
	(603 922)	(65 656)	(8 689)	10 110	(668 157)

La Société a également des différences temporaires imposables liées à ses placements dans des filiales. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé relativement à ces différences temporaires, car la Société est en mesure de contrôler le moment de leur résorption et cette résorption n'est pas probable dans un avenir prévisible.

Au 31 août 2022, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales cumulées pour lesquelles l'avantage fiscal a été comptabilisé dans les états financiers consolidés, à moins d'indication contraire. L'avantage représente le montant qui devrait être réalisé, en fonction de l'évaluation par la direction de la rentabilité future projetée par la Société, de la reprise des passifs d'impôts différés et des périodes de report rétrospectif et de report prospectif, entre autres.

Ces pertes viennent à échéance comme suit :

	2026	2027	2028	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$
États-Unis	37 996	72 353	39 134	901 256	1 050 739

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital cumulées totalisant 1 142 millions \$ au Canada qui peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital au Canada, ainsi que de 98 millions \$ d'écarts de change latents temporaires pour lesquels l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

12. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>	\$	\$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	423 299	401 517
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	46 228 842	47 391 520
Incidence des options sur actions dilutives ⁽¹⁾	170 438	239 137
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	74 909	71 696
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives	95 464	100 047
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	46 569 653	47 802 400

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2022, 317 600 options sur actions (181 575 en 2021) ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué, étant donné que le prix d'exercice des options était supérieur à la moyenne du prix des actions subalternes à droit de vote.

13. AUTRES ACTIFS

Aux 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Dépôts liés aux licences de spectre	—	59 018
Coûts des contrats ⁽¹⁾	64 694	44 199
Coûts de transaction	1 750	1 701
Autres	527	527
	66 971	105 445

(1) Comprennent les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats et les frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples.

Licences de spectre

À la suite des enchères relatives à la bande de 3 500 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique (« ISDE ») Canada, qui se sont terminées le 23 juillet 2021, Cogeco Connexion a acquis 38 licences de spectre, pour un prix d'achat total de 295 millions \$. Conformément aux modalités des enchères relatives au spectre, le premier dépôt de la Société d'un montant de 59 millions \$, qui représente 20 % du prix d'achat total, a été versé à ISDE Canada le 13 août 2021. Le 16 décembre 2021, la Société a effectué le versement final de 236 millions \$. La lettre de crédit non garantie de 150 millions \$ qui a été soumise dans le cadre de cette transaction a été annulée le 20 décembre 2021 à la suite du versement final.

Le dépôt de 59 millions \$ lié aux licences de spectre était précédemment classé dans le poste Autres actifs au 31 août 2021, car Cogeco Connexion n'avait pas le droit d'utiliser ces licences à des fins commerciales. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2022, à la suite du versement final et de l'obtention du droit d'utiliser les licences de spectre à des fins commerciales en décembre, la Société a reclassé le dépôt de 59 millions \$ du poste Autres actifs au poste Immobilisations incorporelles. Par conséquent, au 31 août 2022, le montant total des licences de spectre acquises dans le cadre des enchères relatives à la bande de 3 500 MHz, qui s'établit à 295 millions \$, est présenté dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée dans l'état consolidé de la situation financière. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles sont soumises à un test de dépréciation chaque année et lorsqu'il y a une indication qu'elles pourraient s'être dépréciées.

Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	44 199	42 070
Entrées	27 253	15 895
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	10 548	—
Amortissement	(19 161)	(12 722)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 855	(1 044)
Solde à la fin	64 694	44 199

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs détenus	2 970 249	2 314 832
Actifs au titre de droits d'utilisation	57 391	43 013
	3 027 640	2 357 845

A) ACTIFS DÉTENUS

Au cours des exercices 2022 et 2021, les variations des actifs détenus s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2022 et 2021 (en milliers de dollars canadiens)	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Réseaux et infrastructure	Équipement chez l'abonné	Véhicules et équipements	Actifs en cours de construction	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 août 2020	127 667	4 096 458	843 861	497 020	93 922	5 658 928
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	5 580	187 263	19 473	8 487	12 929	233 732
Entrées ⁽¹⁾	204	21 322	140 992	3 166	364 905	530 589
Actifs en cours de construction mis en service	9 467	296 826	408	38 457	(345 158)	—
Cessions et radiations	(5 358)	(137 786)	(49 018)	(50 894)	(86)	(243 142)
Ajustements au titre de l'écart de change	(992)	(45 115)	(9 195)	(3 697)	(651)	(59 650)
Solde au 31 août 2021	136 568	4 418 968	946 521	492 539	125 861	6 120 457
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	4 313	443 375	29 717	8 396	—	485 801
Achèvement de la répartition du prix d'achat de DERYtelecom ⁽²⁾	164	6 899	(3 596)	—	(12 157)	(8 690)
Entrées ⁽¹⁾	46	35 269	76 451	503	568 111	680 380
Actifs en cours de construction mis en service	18 513	293 509	80 969	40 538	(433 529)	—
Cessions et radiations	(1 256)	(4 053)	(120 934)	(3 510)	—	(129 753)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 656	80 126	15 797	5 413	4 059	107 051
Solde au 31 août 2022	160 004	5 274 093	1 024 925	543 879	252 345	7 255 246
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 août 2020	62 110	2 600 821	609 671	342 920	—	3 615 522
Dotation à l'amortissement	5 777	290 302	110 557	54 234	—	460 870
Cessions et radiations	(5 174)	(137 497)	(47 263)	(50 565)	—	(240 499)
Ajustements au titre de l'écart de change	(506)	(23 536)	(4 493)	(1 733)	—	(30 268)
Solde au 31 août 2021	62 207	2 730 090	668 472	344 856	—	3 805 625
Dotation à l'amortissement	7 312	358 974	133 759	59 169	—	559 214
Cessions et radiations	(327)	(3 613)	(120 773)	(3 486)	—	(128 199)
Ajustements au titre de l'écart de change	690	37 334	7 484	2 849	—	48 357
Solde au 31 août 2022	69 882	3 122 785	688 942	403 388	—	4 284 997
Valeur comptable						
Au 31 août 2021	74 361	1 688 878	278 049	147 683	125 861	2 314 832
Au 31 août 2022	90 122	2 151 308	335 983	140 491	252 345	2 970 249

(1) Au cours de l'exercice 2022, la Société a reçu une aide gouvernementale de 76,7 millions \$, qui a été comptabilisée en déduction du coût des immobilisations corporelles (15,3 millions \$ en 2021), ce qui comprend le montant comptabilisé relativement aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse.

(2) Pour plus de détails, se reporter à la note 6.

B) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Au cours des exercices 2022 et 2021, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2022 et 2021 (en milliers de dollars canadiens)	Terrains et bâtiments \$	Autres ⁽¹⁾ \$	Total \$
Solde au 31 août 2020	36 863	8 661	45 524
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	556	713	1 269
Entrées ⁽²⁾	888	2 826	3 714
Modifications, cessions et radiations	(1 167)	57	(1 110)
Dotation à l'amortissement	(4 884)	(885)	(5 769)
Ajustements au titre de l'écart de change	(383)	(232)	(615)
Solde au 31 août 2021	31 873	11 140	43 013
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	1 253	—	1 253
Entrées ⁽²⁾	9 152	12 413	21 565
Modifications, cessions et radiations	(3 760)	68	(3 692)
Dotation à l'amortissement	(4 348)	(1 373)	(5 721)
Ajustements au titre de l'écart de change	446	527	973
Solde au 31 août 2022	34 616	22 775	57 391

(1) Comprend les actifs au titre de droits d'utilisation se rapportant aux réseaux et à l'infrastructure, ainsi qu'aux véhicules et aux équipements.

(2) Comprend des droits irrévocables d'usage payés de 8,5 millions \$ pour l'exercice 2022 (2,6 millions \$ pour l'exercice 2021).

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2022 et 2021, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit :

	Durée d'utilité déterminée	Durée d'utilité indéterminée		
	Relations-clients	Licences de câblodistribution	Licences de spectre ⁽¹⁾	Total
Exercices clos les 31 août 2022 et 2021 (en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 31 août 2020	433 936	2 605 337	42 306	3 081 579
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	41 350	—	—	41 350
Amortissement complet	(184 208)	—	—	(184 208)
Ajustements au titre de l'écart de change	(13 846)	(53 388)	—	(67 234)
Solde au 31 août 2021	277 232	2 551 949	42 306	2 871 487
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	143 720	354 257	—	497 977
Achèvement de la répartition du prix d'achat de DERYtelecom ⁽²⁾	9 250	—	—	9 250
Entrées	—	—	295 091	295 091
Amortissement complet	(4 220)	—	—	(4 220)
Ajustements au titre de l'écart de change	14 627	76 218	—	90 845
Solde au 31 août 2022	440 609	2 982 424	337 397	3 760 430
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 31 août 2020	272 773	—	8 405	281 178
Dotation à l'amortissement	39 150	—	4 587	43 737
Amortissement complet	(184 208)	—	—	(184 208)
Ajustements au titre de l'écart de change	(9 131)	—	—	(9 131)
Solde au 31 août 2021	118 584	—	12 992	131 576
Dotation à l'amortissement	54 812	—	1 337	56 149
Amortissement complet	(4 220)	—	—	(4 220)
Ajustements au titre de l'écart de change	5 704	—	—	5 704
Solde au 31 août 2022	174 880	—	14 329	189 209
Valeur comptable				
Au 31 août 2021	158 648	2 551 949	29 314	2 739 911
Au 31 août 2022	265 729	2 982 424	323 068	3 571 221

(1) Pour plus de détails, se reporter à la note 13.

(2) Pour plus de détails, se reporter à la note 6.

B) GOODWILL

Au cours des exercices 2022 et 2021, les variations du goodwill s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2022 et 2021	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
\$	
Coût	
Solde au 31 août 2020	1 381 024
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	139 842
Ajustements au titre de l'écart de change	(44 716)
Solde au 31 août 2021	1 476 150
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	435 520
Achèvement de la répartition du prix d'achat de DERYtelecom ⁽¹⁾	1 440
Ajustements au titre de l'écart de change	69 388
Solde au 31 août 2022	1 982 498
Cumul des pertes de valeur	
Solde au 31 août 2021 et au 31 août 2022	—
Valeur comptable	
Au 31 août 2021	1 476 150
Au 31 août 2022	1 982 498

(1) Pour plus de détails, se reporter à la note 6.

C) TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») en fonction du niveau auquel la direction surveille le goodwill. L'affectation est faite à une UGT dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ne génèrent pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupes d'actifs sont allouées et testées pour dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle elles appartiennent.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante :

Aux 31 août	2022			2021	
Secteurs opérationnels / UGT	Goodwill	Licences de câblodistribution	Licences de spectre	Goodwill	Licences de câblodistribution
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur des télécommunications au Canada	150 089		323 068	148 649	
Ontario		857 696			857 696
Québec		109 304			109 304
Secteur des télécommunications aux États-Unis⁽¹⁾	1 832 409	2 015 424		1 327 501	
Sud de la Floride		—			235 938
Caroline du Sud		—			39 113
Pennsylvanie		—			483 484
Delaware/Maryland/Virginie		—			397 057
Est du Connecticut		—			113 427
New Hampshire/Maine		—			315 930
Total	1 982 498	2 982 424	323 068	1 476 150	2 551 949

(1) À la suite de changements concernant la centralisation de la structure organisationnelle, de l'information interne et des infrastructures de réseau de Breezeline, la Société a réévalué les UGT utilisées pour le test de dépréciation annuel des licences de câblodistribution de Breezeline. Il a été conclu que le niveau le plus bas auquel ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi à des fins de gestion interne est le niveau du secteur opérationnel. Par conséquent, le test de dépréciation annuel de l'exercice 2022 des licences de câblodistribution du secteur des télécommunications aux États-Unis a été effectué au niveau du secteur opérationnel, alors que le test annuel de l'exercice précédent reflétait l'affectation antérieure aux UGT.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de chaque UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières internes pour une période de cinq à huit ans, selon l'UGT. Une période de cinq à huit ans est utilisée, car le délai de récupération du capital investi de la Société est souvent supérieur à cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et des dépenses d'investissement nettes pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour l'UGT. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés selon un taux de croissance final estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risques propres à chaque UGT.

Aux 30 juin 2022 et 2021, la Société a effectué des tests de dépréciation pour toutes ses UGT au sein des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. La Société a calculé la valeur recouvrable de chaque UGT en fonction de la valeur d'utilité et elle a déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable. Le test de dépréciation aux 30 juin 2022 et 2021 du secteur des télécommunications au Canada a été réalisé en utilisant le calcul effectué en 2020 pour déterminer la valeur recouvrable, qui représentait le calcul détaillé le plus récent entrepris dans un exercice précédent. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2022 et 2021.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des tests de dépréciation les plus récents effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société.

	2022		2021	
	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance finale	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance finale
Secteurs opérationnels	%	%	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	8,5	2,0	8,3	2,0
Secteur des télécommunications aux États-Unis	8,6	2,5	8,9 à 9,5	2,5 à 3,0

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance final utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT à la date du plus récent test de dépréciation.

	Augmentation du taux d'actualisation avant impôts	Diminution du taux de croissance final
	%	%
Secteurs opérationnels		
Secteur des télécommunications au Canada	(1)	(1)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	3,4	6,2

- (1) La valeur recouvrable des UGT du secteur des télécommunications au Canada excède la valeur comptable correspondante. Aucun changement raisonnable apporté au taux d'actualisation ou au taux de croissance final utilisés dans les tests de dépréciation effectués aurait fait en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable des UGT du secteur des télécommunications au Canada.

16. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2022, les variations des provisions s'établissaient comme suit :

Exercice clos le 31 août 2022	Retenues d'impôts et droits de timbre ⁽¹⁾	Coûts liés à la programmation et au contenu ⁽²⁾	Frais de restructuration ⁽³⁾	Autres ⁽⁴⁾	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 092	7 781	—	3 076	17 949
Achèvement de la répartition du prix d'achat de DERYtelecom ⁽⁵⁾	—	—	—	2 000	2 000
Provisions comptabilisées au cours de l'exercice	—	10 581	4 420	388	15 389
Provisions utilisées au cours de l'exercice	—	(479)	(1 400)	(858)	(2 737)
Provisions reprises au cours de l'exercice	—	(2 248)	—	(2 964)	(5 212)
Ajustements au titre de l'écart de change	(912)	85	—	22	(805)
Solde à la fin	6 180	15 720	3 020	1 664	26 584

- (1) Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par la Société d'une filiale.
- (2) Les provisions pour coûts liés à la programmation et au contenu comprennent les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.
- (3) Les provisions pour frais de restructuration comprennent les provisions pour des coûts liés aux changements organisationnels au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 dans le secteur des télécommunications au Canada, qui se sont traduits par une optimisation des coûts.
- (4) Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.
- (5) Pour plus de détails, se reporter à la note 6.

17. PASSIFS SUR CONTRAT ET AUTRES PASSIFS

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Facturation anticipée	57 287	43 634
Frais différés liés au branchement des clients	14 394	20 932
Dépôts et montants payés d'avance par les clients	333	949
Passifs sur contrat	72 014	65 515
Autres passifs	904	263
	72 918	65 778
Passifs courants	63 958	57 231
Passifs non courants	8 960	8 547

Au cours des exercices 2022 et 2021, les variations des passifs sur contrat s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Solde au début	65 515	57 855
Produits différés au cours de la période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée	(57 509)	(44 508)
Entrées nettes découlant des activités	49 568	46 737
Entrées découlant des regroupements d'entreprises	12 574	6 615
Ajustements au titre de l'écart de change	1 866	(1 184)
Solde à la fin	72 014	65 515

18. DETTE À LONG TERME

Aux 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Billets, débentures et facilités de crédit	4 629 842	3 234 816
Obligations locatives	43 627	37 400
	4 673 469	3 272 216
Moins : tranche courante	339 096	225 344
	4 334 373	3 046 872

A) BILLETS, DÉBENTURES ET FACILITÉS DE CRÉDIT

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)		%	\$	\$
Société				
Facilité de crédit à terme rotatif ^{a)}				
Emprunt renouvelable	Janvier 2027	—	—	52 972
Emprunt renouvelable – 81 millions \$ US (88 millions \$ US au 31 août 2021)	Janvier 2027	3,72 ⁽¹⁾⁽²⁾	106 199	201 872
Billets garantis de premier rang ^{b)}				
Série A – 25 millions \$ US	Septembre 2024	4,14	32 742	31 491
Série B – 150 millions \$ US	Septembre 2026	4,29	196 313	188 823
Billets garantis de premier rang – 215 millions \$ US ^{b)}	Juin 2025	4,30	281 450	270 686
Billets garantis de premier rang ^{b), c)}	Septembre 2031	2,99	496 993	—
Débentures garanties de premier rang, série 3 ^{b), d)}	—	—	—	199 895
Débentures garanties de premier rang, série 4 ^{b)}	Mai 2023	4,18	299 730	299 371
Filiales				
Facilités de crédit de premier rang ^{a)}				
Facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang				
Tranche 1 – 1 592,8 millions \$ US (1 609,8 millions \$ US au 31 août 2021)	Janvier 2025	4,52 ⁽¹⁾⁽³⁾	2 060 614	1 989 706
Tranche 2 – 895,5 millions \$ US	Septembre 2028	5,02 ⁽¹⁾⁽⁴⁾	1 155 801	—
Facilité de crédit rotatif garantie de premier rang	Juillet 2024	—	—	—
			4 629 842	3 234 816
Moins : tranche courante			333 818	221 344
			4 296 024	3 013 472

(1) Taux d'intérêt sur la dette, incluant l'écart de crédit applicable.

(2) Un montant de 81 millions \$ US prélevé sur la facilité de crédit à terme rotatif de la Société a été couvert jusqu'au 29 septembre 2022, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 104,8 millions \$ et le taux d'intérêt effectif sur l'équivalent en dollars canadiens à 4,28 %.

(3) En date du 31 août 2022, une filiale américaine avait conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 770 millions \$ US au titre de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable LIBOR en dollars américains à des taux fixes allant de 2,017 % à 2,262 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 31 janvier 2023 et le 30 novembre 2024. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est de 4,33 %.

(4) En date du 31 août 2022, une filiale américaine avait conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 800 millions \$ US au titre de la tranche 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable LIBOR en dollars américains, ou le taux LIBOR plancher de 50 points de base s'il est plus élevé, à des taux fixes allant de 1,2237 % à 1,4631 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 31 octobre 2025 et le 31 juillet 2027. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif de la tranche 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est de 3,95 %.

- a) La Société dispose d'une facilité à terme rotatif de 750 millions \$ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 17 décembre 2021, Cogeco Communications a modifié sa facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions \$ et en a prorogé l'échéance, soit jusqu'au 24 janvier 2027. Dans le cadre de ces modifications, Cogeco Communications a transformé sa facilité de crédit rotatif en une structure de prêt lié au développement durable, soulignant ainsi son solide leadership et son engagement profond en matière de durabilité et d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La facilité de prêt lié au développement durable intègre des conditions tarifaires incitatives liées aux facteurs ESG qui réduisent ou augmentent le coût du financement en fonction de la performance annuelle par rapport à certaines cibles précises de Cogeco liées à la réduction annuelle de ses émissions de GES et à ses initiatives d'inclusion numérique par le déploiement de réseaux Internet haute vitesse dans des régions mal desservies ou non desservies du Canada sur une période de trois ans. La facilité de crédit à terme rotatif est offerte en dollars canadiens et américains, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base sur les prêts en dollars américains et les prêts LIBOR en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée. La facilité de crédit à terme rotatif donne accès à une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 30 millions \$. La facilité de crédit à terme rotatif peut être remboursée à tout moment sans pénalité et est garantie indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De plus, elle prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à cette facilité prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent le total de l'endettement, les charges financières, les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote et le rachat d'actions, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté.
- b) Les intérêts sur les billets et débentures garantis de premier rang sont payables semestriellement. Ces billets et débentures sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets et débentures sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets et débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- c) Le 20 septembre 2021, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 500 millions \$ arrivant à échéance le 22 septembre 2031.
- d) La Société a remboursé les débentures garanties de premier rang, série 3, à leur date d'échéance, le 14 février 2022.
- e) Le 4 janvier 2018, dans le cadre du financement de l'acquisition de MetroCast, deux filiales américaines de Cogeco Communications ont conclu un emprunt à terme B garanti de premier rang de 2,1 milliards \$ (1,7 milliard \$ US) arrivant à échéance en janvier 2025 et une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 188 millions \$ (150 millions \$ US) arrivant à échéance en janvier 2023. Le 6 décembre 2019, l'échéance de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 150 millions \$ US a été prorogée de 18 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2024. Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR, plus l'écart de crédit applicable.

Le 1^{er} septembre 2021, dans le cadre du financement de l'acquisition des systèmes de câblodistribution en Ohio, une filiale américaine de Cogeco Communications a procédé à l'émission d'une deuxième tranche de 1,1 milliard \$ (900 millions \$ US) de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang, arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2028. Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR, le taux plancher étant de 50 points de base, plus l'écart de crédit applicable.

Les tranches de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang sont assujetties à un amortissement trimestriel de 0,25 % à compter d'août 2018 pour la tranche 1 et de mai 2022 pour la tranche 2, jusqu'à leur date d'échéance. En sus de l'amortissement trimestriel, les tranches doivent être remboursées par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur, tel qu'il est défini ci-dessous, le cas échéant.

- i) 50 % si le ratio de l'endettement net garanti de premier rang / BAIIA ajusté (« ratio de levier financier ») de Breezeline est supérieur ou égal à 5,1;
- ii) 25 % si le ratio de levier financier de Breezeline est supérieur ou égal à 4,6, mais inférieur à 5,1;
- iii) 0 % si le ratio de levier financier de Breezeline est inférieur à 4,6.

Le ratio de levier financier de Breezeline était inférieur à 4,6 au 31 août 2022 et, par conséquent, aucun remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires n'est applicable pour l'exercice 2023. Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre la Société et la plupart de ses filiales canadiennes et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et flottante, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Breezeline et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Breezeline et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

B) OBLIGATIONS LOCATIVES

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats de location portant sur des immeubles, des terrains, l'infrastructure de réseau et du matériel. Les contrats de location sont généralement négociés séparément et portent sur diverses périodes fixes, mais ils peuvent également comprendre des options de renouvellement ou de résiliation.

Au 31 août 2022, le taux d'intérêt moyen pondéré des obligations locatives était d'environ 3,66 % et la durée moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 5,5 années (3,48 % et 6,3 années, respectivement, en 2021).

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Obligations locatives	43 627	37 400
Moins : tranche courante	5 278	4 000
	38 349	33 400

Des charges totalisant 10,1 millions \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2022, se rapportant principalement aux paiements de loyers variables qui ne sont pas compris dans l'évaluation des obligations locatives (6,2 millions \$ en 2021).

C) AUTRES INFORMATIONS

Le tableau suivant résume le capital de la dette à long terme.

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Capital de la dette à long terme à taux fixe	3 413 628	2 000 863
Capital de la dette à long terme à taux variable	1 310 117	1 314 385
Capital de la dette à long terme	4 723 745	3 315 248

Au 31 août 2022, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'ensemble de la dette de la Société, exclusion faite de l'amortissement des coûts de transaction différés et des commissions d'engagement, mais incluant l'incidence des swaps de taux d'intérêt, s'établissait à 4,0 % (3,3 % en 2021).

19. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

Nombre illimité :

Actions privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, rachetables en tout temps au gré de la Société et du porteur au prix de 1 \$ l'action, à dividende préférentiel cumulatif en espèces au taux de 11 % de leur prix de rachat par année.

Actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, pouvant être émises en série.

Actions à droits de vote multiples, 10 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) ÉMIS ET PAYÉ

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	\$	\$
15 691 100 actions à droits de vote multiples	98 346	98 346
30 081 467 actions subalternes à droit de vote (31 154 698 au 31 août 2021)	848 264	875 436
	946 610	973 782
77 367 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (73 987 au 31 août 2021)	(7 020)	(6 403)
94 216 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement (103 587 au 31 août 2021)	(8 616)	(9 128)
	930 974	958 251

Au cours des exercices 2022 et 2021, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2022		2021	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>		\$		\$
Solde au début	31 154 698	875 436	32 231 433	902 896
Actions émises contre trésorerie en vertu du régime d'options sur actions	75 794	4 412	57 365	3 702
Paiement fondé sur des actions comptabilisé précédemment à la réserve au titre de paiements fondés sur des actions pour les options exercées	—	745	—	665
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation ⁽¹⁾	(1 149 025)	(32 329)	(1 134 100)	(31 827)
Solde à la fin	30 081 467	848 264	31 154 698	875 436

(1) Au cours de l'exercice 2022, aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), la Société a racheté et annulé 1 149 025 actions subalternes à droit de vote (1 134 100 en 2021), d'une valeur moyenne attribuée de 32,3 millions \$ (31,8 millions \$ en 2021), pour une contrepartie de 113,8 millions \$ (131,5 millions \$ en 2021). L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions a totalisé 81,5 millions \$ (99,6 millions \$ en 2021) et a été imputé aux bénéfices non distribués.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 2 mai 2022, la Société a annoncé que la TSX a accepté le renouvellement de son OPRCNA lui permettant d'acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 actions subalternes à droit de vote, entre le 4 mai 2022 et le 3 mai 2023, ce qui représente environ 4,9 % des actions subalternes à droit de vote en circulation de la Société et 7,6 % du flottant des actions subalternes émises et en circulation de la Société au 22 avril 2022. En vertu de son OPRCNA précédente, qui a débuté le 4 mai 2021 et s'est terminée le 3 mai 2022, la Société pouvait racheter aux fins d'annulation un nombre maximal de 2 068 000 actions subalternes à droit de vote.

La Société a aussi conclu un programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») avec un courtier désigné pour permettre le rachat d'actions subalternes à droit de vote en vertu de l'OPRCNA à des moments où il ne serait normalement pas permis pour la Société de racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les transactions qu'elle s'impose. Ces rachats sont effectués par le courtier en fonction des paramètres établis par la Société avant la période du PRAA préétablie.

Actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie

Au cours des exercices 2022 et 2021, les transactions relatives aux actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives et du régime d'unités d'actions liées au rendement se sont établies comme suit :

	Régime d'unités d'actions incitatives		Régime d'unités d'actions liées au rendement	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>		\$		\$
Solde au 31 août 2020	76 957	6 346	115 222	9 933
Actions subalternes à droit de vote acquises	24 255	2 311	22 337	2 128
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(27 225)	(2 254)	(33 972)	(2 933)
Solde au 31 août 2021	73 987	6 403	103 587	9 128
Actions subalternes à droit de vote acquises	23 053	2 324	25 208	2 541
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(19 673)	(1 707)	(34 579)	(3 053)
Solde au 31 août 2022	77 367	7 020	94 216	8 616

C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2022, des dividendes déterminés trimestriels de 0,705 \$ l'action, pour un total de 2,82 \$ l'action ou 129,9 millions \$, ont été versés aux détenteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, comparativement à des dividendes déterminés trimestriels de 0,64 \$ l'action, pour un total de 2,56 \$ l'action ou 121,1 millions \$, pour l'exercice clos le 31 août 2021.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	44 249	40 169
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	85 690	80 882
	129 939	121 051

Au cours de sa réunion du 27 octobre 2022, le conseil d'administration de Cogeco Communications a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,776 \$ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 24 novembre 2022 aux actionnaires inscrits en date du 10 novembre 2022.

D) RÉGIMES DE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

La Société offre à ses employés et à ceux de ses filiales un régime d'achat d'actions, et offre également à ses hauts dirigeants et employés désignés un régime d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société offre un régime d'unités d'actions incitatives et un régime d'unités d'actions liées au rendement à ses hauts dirigeants et employés désignés et un régime d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration.

Régime d'achat d'actions

La Société offre au bénéfice de ses employés et à ceux de ses filiales un régime d'achat d'actions accessible à tous les employés, dans lequel ils peuvent verser jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base. La Société verse une cotisation à hauteur de 25 % de la cotisation de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement, et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régime d'options sur actions

Un nombre total de 3 432 500 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions. Le prix d'exercice minimal auquel les options sont attribuées est égal au cours des actions à la date d'attribution des options. Les droits de ces options attribuées sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options d'achat sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans.

Les variations du nombre d'options sur actions en circulation se sont établies comme suit :

Exercices clos les 31 août	2022		2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
(en dollars canadiens, sauf le nombre d'options)	\$		\$	
En circulation au début	835 074	81,73	786 799	78,49
Attribuées	159 875	101,18	156 125	94,69
Exercées ⁽¹⁾	(75 794)	58,21	(57 365)	64,53
Annulées	(44 990)	97,27	(50 485)	90,94
En circulation à la fin	874 165	86,52	835 074	81,73
Pouvant être exercées à la fin	441 245	75,58	377 679	68,24

(1) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 104,55 \$ (113,65 \$ en 2021).

Au 31 août 2022, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options s'établissaient comme suit :

Au 31 août 2022	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
\$		(années)	\$		\$
38,08 à 50,00	3 459	0,22	38,14	3 459	38,14
50,01 à 61,22	95 100	1,60	54,93	95 100	54,93
61,23 à 70,00	206 976	4,88	64,74	162 876	64,61
70,01 à 85,20	116 240	5,18	85,17	87 600	85,16
85,21 à 100,00	134 790	8,17	94,28	26 630	94,28
100,01 à 118,42	317 600	8,19	107,91	65 580	114,33
	874 165	6,26	86,52	441 245	75,58

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 était de 17,52 \$ (14,86 \$ en 2021) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la charge au titre de paiements fondés sur des actions liée aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2022	2021
	%	%
Taux de dividende attendu	2,80	2,75
Volatilité attendue ⁽¹⁾	24,36	24,79
Taux d'intérêt sans risque	1,60	0,43
Durée prévue (en années)	6,0	5,9

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de la Société pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Régime d'unités d'actions incitatives

La Société offre un régime d'unités d'actions incitatives à l'intention de ses hauts dirigeants et employés désignés. Selon ce régime, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société après trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Le nombre d'unités d'actions incitatives est établi en fonction de la valeur monétaire à la date de l'attribution et du cours de clôture moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se clôturant le 31 août qui précède. Les unités d'actions incitatives sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Une fiducie a été créée pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action, et la Société a fourni des instructions au fiduciaire visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée dans les états financiers consolidés de la Société, et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives.

Régime d'unités d'actions liées au rendement

La Société offre également un régime d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de ses hauts dirigeants et employés désignés. Ce régime a pour objectif de fidéliser les hauts dirigeants et employés désignés, d'harmoniser leurs intérêts et ceux des actionnaires et de permettre à la Société de soutenir des résultats positifs mesurés selon la formule de création de valeur économique, une mesure de performance utilisée par la direction. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement est établi en fonction de la valeur monétaire à la date d'attribution et du cours de clôture moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se clôturant le 31 août qui précède. Les droits sur les unités d'actions liées au rendement sont acquis sur une période de trois ans moins un jour en fonction de l'augmentation de la valeur économique de la Société ou de la filiale pendant une période de trois ans se clôturant le 31 août précédent, ce qui signifie qu'aucun droit ne sera acquis s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur économique. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis. Les unités d'actions liées au rendement sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente ou de congédiement sans motif. Le détenteur d'unités d'actions liées au rendement a le droit de recevoir le paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, après la prise en compte de la période d'acquisition des droits de trois ans moins un jour. Dans le cas d'un départ à la retraite, les détenteurs d'unités d'actions liées au rendement ont le droit de recevoir le paiement partiel ou complet de leurs unités en fonction de leur âge au moment de la retraite et de la durée de leur service au sein de la Société. Une fiducie a été créée pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action, et la Société a fourni des instructions au fiduciaire visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée dans les états financiers consolidés de la Société, et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement.

Régime d'unités d'actions différées

La Société offre également aux membres du conseil d'administration un régime d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la TSX pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables et payables en espèces ou en actions lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre.

Les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
Solde au 31 août 2020	76 141	112 886	50 958
Attribuées/émises	27 425	33 075	8 512
Distribuées/rachetées	(27 225)	(33 972)	(1 513)
Annulées	(7 506)	(18 111)	—
Équivalents de dividendes	—	2 305	1 323
Solde au 31 août 2021	68 835	96 183	59 280
Attribuées/émises ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	28 000	33 725	10 862
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	443	—
Distribuées/rachetées	(19 673)	(34 579)	—
Annulées	(1 787)	(4 021)	—
Équivalents de dividendes	—	2 838	2 024
Solde au 31 août 2022	75 375	94 589	72 166

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 100,88 \$ en 2022 (96,55 \$ en 2021).

(2) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 101,04 \$ en 2022 (94,81 \$ en 2021).

(3) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 99,38 \$ en 2022 (98,48 \$ en 2021).

Le tableau suivant présente la charge de rémunération comptabilisée relativement aux régimes de paiement fondé sur des actions de la Société.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Options sur actions	893	844
Unités d'actions incitatives	2 445	2 025
Unités d'actions liées au rendement	1 890	1 492
Unités d'actions différées	(571)	1 300
	4 657	5 661

20. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2022 et 2021, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2022 et 2021	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Écart de change	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2020	(52 184)	45 067	(7 117)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	21 314	(32 191)	(10 877)
Solde au 31 août 2021	(30 870)	12 876	(17 994)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	102 185	45 415	147 600
Solde au 31 août 2022	71 315	58 291	129 606

21. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

A) VARIATIONS DES AUTRES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(8 834)	12 480
Charges payées d'avance et autres	(5 490)	(2 524)
Autres actifs	(7 859)	(3 195)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	97 222	42 396
Provisions	7 439	(9 928)
Passifs sur contrat et autres passifs	(7 638)	1 060
	74 840	40 289

B) ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans la section portant sur les investissements des tableaux consolidés des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement nettes présentées à la note 5. Les dépenses d'investissement nettes sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend les subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	744 655	537 660
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice	(55 742)	(4 474)
Dépenses d'investissement nettes	688 913	533 186

C) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 août 2022 et 2021 (en milliers de dollars canadiens)	Endettement bancaire	Dettes à long terme			Total
		Billets, déventures et facilités de crédit	Obligations locatives	Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2020	7 610	3 072 511	41 235	2 856	3 124 212
Diminution de l'endettement bancaire	(3 150)	—	—	—	(3 150)
Augmentation nette des facilités de crédit rotatif	—	256 230	—	—	256 230
Remboursement des billets, des déventures et des facilités de crédit	—	(21 410)	—	—	(21 410)
Remboursement des obligations locatives	—	—	(4 123)	—	(4 123)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	(1 708)	(1 708)
Total des flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement, excluant les capitaux propres	(3 150)	234 820	(4 123)	(1 708)	225 839
Intérêts payés sur les obligations locatives	—	—	(1 577)	—	(1 577)
Total des variations des flux de trésorerie	(3 150)	234 820	(5 700)	(1 708)	224 262
Incidence des variations des taux de change	—	(85 462)	(396)	2	(85 856)
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	—	12 937	—	—	12 937
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	977	—	977
Reprises dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	10	1 284	—	1 294
Règlement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	(1 150)	(1 150)
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	(72 515)	1 865	(1 148)	(71 798)
Solde au 31 août 2021	4 460	3 234 816	37 400	—	3 276 676
Augmentation de l'endettement bancaire	4 173	—	—	—	4 173
Diminution nette des facilités de crédit rotatif	—	(153 235)	—	—	(153 235)
Émission de titres de créance à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	—	1 611 064	—	—	1 611 064
Remboursement des billets, des déventures et des facilités de crédit	—	(227 577)	—	—	(227 577)
Remboursement des obligations locatives	—	—	(4 438)	—	(4 438)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	(3 162)	(3 162)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement, excluant les capitaux propres	4 173	1 230 252	(4 438)	(3 162)	1 226 825
Intérêts payés sur les obligations locatives	—	—	(1 296)	—	(1 296)
Total des variations des flux de trésorerie	4 173	1 230 252	(5 734)	(3 162)	1 225 529
Incidence des variations des taux de change	—	146 244	490	10	146 744
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	—	18 530	—	—	18 530
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	10 218	—	10 218
Reprises dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	1 253	—	1 253
Augmentation du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	3 152	3 152
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	164 774	11 961	3 162	179 897
Solde au 31 août 2022	8 633	4 629 842	43 627	—	4 682 102

D) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Trésorerie	177 299	365 520
Trésorerie avec restrictions d'utilisation ⁽¹⁾	127 851	183 534
Équivalents de trésorerie	65 749	—
	370 899	549 054

(1) Liée aux subventions gouvernementales reçues d'avance, principalement pour les projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de Cogeco Connexion.

22. AVANTAGES DU PERSONNEL

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES ET RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIFS

La Société et ses filiales offrent à certains de leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 9,8 millions \$ (8,8 millions \$ en 2021) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans les états consolidés du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2022 relativement à ces régimes.

B) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société et ses filiales offrent un régime à prestations définies au bénéfice de certains de leurs employés et un régime distinct à prestations définies au bénéfice de leurs hauts dirigeants, qui prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à ses hauts dirigeants désignés un régime supplémentaire de retraite. Les régimes à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont assujettis à la loi fédérale sur les normes de prestation de pension. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont assujettis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le comité consultatif sur les régimes de retraite de la Société supervise l'administration de ces régimes, ce qui comprend les principaux éléments suivants : la surveillance du rendement des fonds et la vérification de la capitalisation adéquate des régimes, la prise de décisions en ce qui a trait à la stratégie de placement, la conception des régimes et la sélection des gestionnaires de fonds, ainsi que l'examen et l'approbation des états financiers audités des régimes de retraite. La politique de capitalisation de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau suffisant pour couvrir les prestations et pour respecter les exigences posées par les règlements applicables et les dispositions des régimes qui régissent la capitalisation des régimes. Les régimes à prestations définies sont capitalisés au moyen des cotisations de la Société et des participants. La capitalisation des régimes à prestations définies est calculée en fonction d'estimations actuarielles et est assujettie à des restrictions en vertu des règlements régissant l'impôt sur le revenu et d'autres règlements applicables.

Au 31 août de chaque exercice, la Société et ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et l'obligation au titre de prestations définies pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle du régime au bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2021; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2022 et devrait être achevée en février 2023. En ce qui concerne les régimes au bénéfice des hauts dirigeants, la plus récente évaluation actuarielle a eu lieu le 31 août 2020; l'évaluation suivante étant requise en date du 31 août 2023.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation de l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>\$</i>	<i>\$</i>
Obligation au titre des prestations définies⁽¹⁾		
Obligation au titre des prestations définies au début	60 640	61 357
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 903	2 063
Coût financier	1 892	1 668
Cotisations versées par les participants	213	216
Prestations versées	(2 008)	(1 795)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(13 149)	583
Changements des hypothèses démographiques	—	251
Changements des hypothèses financières	—	(3 703)
Obligation au titre des prestations définies à la fin	49 491	60 640
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	61 094	53 011
Produits d'intérêts	1 880	1 426
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	(11 598)	5 085
Charges administratives	(175)	(188)
Cotisations versées par les participants	213	216
Cotisations versées par l'employeur	2 579	3 339
Prestations versées	(2 008)	(1 795)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	51 985	61 094
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	51 985	61 094
Obligation au titre des prestations définies	49 491	60 640
Excédent des régimes	2 494	454
Effet du plafonnement de l'actif	(2 883)	(3 513)
Passif net au titre des prestations définies	(389)	(3 059)

(1) Au 31 août 2022, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 12 ans (13 ans au 31 août 2021).

Le passif net au titre des prestations définies est inclus dans les états consolidés de la situation financière de la Société au poste Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel.

Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel

Aux 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>\$</i>	<i>\$</i>
Passifs relatifs aux régimes de retraite	389	3 059
Avantages du personnel – passif au titre des unités d'actions différées	5 853	6 794
	6 242	9 853

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée en résultat net

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 903	2 063
Charges administratives	175	188
Comptabilisée dans les charges financières (autres)		
Intérêts nets	119	242
	2 197	2 493

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Pertes actuarielles (gains actuariels) résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(13 149)	583
Changements des hypothèses démographiques	—	251
Changements des hypothèses financières	—	(3 703)
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les produits d'intérêts	11 598	(5 085)
Variation du plafond de l'actif	(737)	3 513
	(2 288)	(4 441)

Variation du plafond de l'actif

Exercices clos les 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	3 513	—
Intérêts sur le plafond de l'actif	107	—
Variation du plafond de l'actif	(737)	3 513
Solde à la fin	2 883	3 513

Le plafond de l'actif de la Société représente la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous la forme de réductions de cotisations futures.

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2023 seront d'environ 2,7 millions \$.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

Aux 31 août	2022	2021
	%	%
Actions ⁽¹⁾	51,4	51,6
Obligations ⁽¹⁾	34,3	34,6
Dépôts en fiducie ⁽²⁾	13,4	13,3
Autres	0,9	0,5
Total	100	100

(1) Les obligations et actions ont des prix cotés sur des marchés actifs et elles excluent les titres émis par la Société.

(2) Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer l'obligation de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2022	2021
	%	%
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	4,95	3,05
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	2,60	2,60
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	4,95	3,40
Taux de croissance de la rémunération	2,60	2,60
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014

(1) Augmentation de 2,60 % à compter du 1^{er} janvier 2023 (2,60 % en 2022).

C) EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

La Société est exposée aux risques actuariels suivants :

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme de l'obligation au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissement, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure réduira le taux d'actualisation utilisé et aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime dans des obligations.

Risque de salaire

Les prestations de retraite prévues des membres actifs sont liées à leur rémunération antérieure à la retraite. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime. Une augmentation dans cette hypothèse augmenterait la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

D) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence du changement de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les analyses de sensibilité ont été préparées conformément aux méthodes comptables de la Société décrites à la note 2 K). Les résultats actuels des éléments faisant l'objet d'estimations pourraient être différents.

Au 31 août 2022	Changement d'hypothèse	Augmentation de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	%	\$
Diminution du taux d'actualisation	0,25	1 580
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	100

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la notation est élevée. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2022, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »).

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. Aux 31 août 2022 et 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient uniquement de la trésorerie détenue dans des banques.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La correction de valeur pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa correction de valeur pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Créances clients	99 735	77 608
Correction de valeur pour créances douteuses	(12 958)	(6 035)
	86 777	71 573
Autres débiteurs	21 667	6 773
	108 444	78 346

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Échues depuis moins de 60 jours	18 073	14 552
Échues depuis 60 à 90 jours	427	276
Échues depuis plus de 90 jours	—	81
	18 500	14 909

Le tableau suivant détaille les variations de la correction de valeur pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Solde au début	6 035	6 235
Provision pour créances clients dépréciées	32 307	15 931
Utilisation nette	(25 683)	(16 077)
Ajustements au titre de l'écart de change	299	(54)
Solde à la fin	12 958	6 035

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2022, la Société avait utilisé 112,9 millions \$ des 750 millions \$ disponibles en vertu de la facilité de crédit à terme rotatif pour un solde disponible de 637,1 millions \$. La direction est d'avis que la facilité de crédit à terme rotatif engagée, jusqu'à son échéance en 2027, fournira des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettra de combler les besoins en fonds de roulement. De plus, deux filiales liées à Breezeline bénéficient également d'une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang de 196,7 millions \$ (150 millions \$ US), dont une tranche de 3,6 millions \$ (2,7 millions \$ US) avait été utilisée au 31 août 2022, sous forme de lettres de crédit, pour une disponibilité restante de 193,1 millions \$ (147,3 millions \$ US).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital connexes au 31 août 2022.

	Flux de trésorerie contractuels						
	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Endettement bancaire	8 633	—	—	—	—	—	8 633
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ⁽¹⁾	362 455	—	—	—	—	—	362 455
Billets, débentures et facilités de crédit	334 089	34 089	2 370 141	11 800	314 664	1 615 090	4 679 873
Obligations locatives	5 242	4 831	4 438	4 152	3 639	21 570	43 872
	710 419	38 920	2 374 579	15 952	318 303	1 636 660	5 094 833

(1) Excluant les intérêts courus sur les billets, les débentures et les facilités de crédit.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur les billets, les débetures et les facilités de crédit ⁽¹⁾	206 204	192 077	136 971	84 331	77 212	123 096	819 891
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	1 492	1 323	1 158	1 005	858	3 595	9 431
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(47 512)	(38 743)	(28 540)	(15 442)	(7 170)	—	(137 407)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	31 616	24 116	15 557	8 499	4 116	—	83 904
	191 800	178 773	125 146	78 393	75 016	126 691	775 819

(1) En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2022 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2022, la totalité de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang, lesquelles sont assujetties à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de la Société a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2022.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie	770 millions \$ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	2,017 % à 2,262 %	Janvier 2023 à novembre 2024	Emprunt à terme B garanti de premier rang - tranche 1
Flux de trésorerie	800 millions \$ US	Taux de base LIBOR en dollars américains assorti d'un taux plancher de 50 points de base	1,224 % à 1,463 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 13,1 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2022.

Risque de change

Les produits et les charges consolidés de la Société sont en grande partie reçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires dans les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux fluctuations des taux de change est minime sur le plan économique. Le risque de change auquel s'expose la Société provient principalement des transactions commerciales des activités canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum son exposition aux flux de trésorerie et aux activités libellés en devises, en s'assurant que les transactions avec les tiers soient réglées dans la mesure du possible dans la monnaie fonctionnelle des unités d'affaires, lorsqu'il est pratique de le faire, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers courants de la Société assujettis au risque de change s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2022	2021
	Dollars américains	Dollars américains
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs (passifs) financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 535	29 794
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(22 445)	(169)
	(4 910)	29 625

L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien se répercuterait sur l'évaluation des instruments financiers libellés en dollars américains mentionnés ci-dessus, ce qui ferait augmenter les charges financières d'approximativement 0,5 million \$.

La Société est également exposée au risque de change en raison de l'intérêt, d'un montant de 158,8 millions \$, lié à ses billets, débentures et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter les charges financières d'approximativement 15,9 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2022.

De plus, l'investissement net de la Société dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de la Société dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de la Société, libellés en dollars américains, que la Société a désignés comme couvertures de l'investissement net, alors qu'une autre tranche est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de sa filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente l'investissement global dans des établissements à l'étranger attribuable aux propriétaires de la Société ainsi que le montant notionnel de la dette empruntée pour couvrir cet investissement au 31 août 2022.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	390 millions \$ US	1 266 millions \$ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2022 était de 1,3111 \$ pour un dollar américain (1,2617 \$ au 31 août 2021). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait baisser les autres éléments du résultat global d'approximativement 114,9 millions \$.

Risque de marché

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de ses actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société utilise des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de ses actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours au 31 août 2022.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	70 200 unités	Janvier 2023	98,94 \$	Exposition aux prix des actions

Au 31 août 2022, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 1,3 million \$ et avaient été comptabilisés à titre de passif. En raison des swaps sur actions, une hausse de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote ne se traduirait pas par une incidence financière significative sur les résultats de la Société.

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent pas être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire ainsi que des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- Les taux d'intérêt applicables à la facilité de crédit à terme rotatif et aux facilités de crédit de premier rang sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains et les prêts LIBOR en dollars américains, plus l'écart de crédit applicable. La juste valeur de ces instruments est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.
- La juste valeur des débentures garanties de premier rang des séries 3 et 4, ainsi que des billets garantis de premier rang est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Billets, débentures et facilités de crédit	4 629 842	4 507 568	3 234 816	3 347 701

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour assurer le développement des entreprises au moyen d'acquisitions, d'occasions de croissance interne et d'innovations. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, du cadre réglementaire, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres de créance, le remboursement des emprunts existants, l'émission ou le rachat de titres de capitaux propres et les distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire et la dette à long terme.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2022 et 2021, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives et n'était assujettie à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

La Société assure le suivi et la gestion de sa structure du capital en utilisant certaines mesures, incluant les principaux ratios et autres mesures financières présentés dans le tableau qui suit.

	2022	2021
Endettement net	4 489 330	2 954 188
Endettement à taux fixe ⁽¹⁾	72 %	60 %
Durée moyenne pondérée : dette à long terme (en années)	4,0	3,2
Endettement net / BAIIA ajusté ⁽²⁾	3,2	2,5
BAIIA ajusté / charges financières ⁽²⁾	7,4	9,7

(1) Calculé en divisant le capital de la dette à long terme à taux fixe par le capital de la dette à long terme (se reporter à la note 18).

(2) Calcul fondé sur le BAIIA ajusté et sur les charges financières pour l'exercice clos le 31 août 2022, qui comprend une année complète d'activités en Ohio, et pour l'exercice clos le 31 août 2021, qui comprend 8,5 mois d'activités de DERYtelecom.

L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction pour évaluer le levier financier de la Société. Le rapprochement entre l'endettement net et la dette à long terme se présente comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Dette à long terme, y compris la tranche courante	4 673 469	3 272 216
Escomptes, coûts de transaction et autres	50 276	43 032
Dette à long terme avant escomptes, coûts de transaction et autres	4 723 745	3 315 248
Endettement bancaire	8 633	4 460
Trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation ⁽¹⁾	(243 048)	(365 520)
Endettement net	4 489 330	2 954 188

(1) Se reporter à la note 21 D).

D) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 août	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs financiers		
Actifs financiers évalués et classés au coût amorti	479 343	627 400
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	97 028	—
	576 371	627 400
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués et classés au coût amorti	5 018 936	3 509 773
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	—	42 000
	5 018 936	3 551 773

24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

A) HONORAIRES DE GESTION ET AUTRES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Cogeco Communications est une filiale de Cogeco, qui détenait 34,3 % des actions de participation de la Société au 31 août 2022, représentant 83,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de la Société.

Cogeco fournit à la Société des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice 2022, les honoraires de gestion versés à Cogeco se sont établis à 22,3 millions \$ (23,5 millions \$ en 2021).

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par la Société. Toutefois, au cours des exercices 2022 et 2021, la Société a attribué des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, et elle a émis des unités d'actions différées aux administrateurs du conseil de Cogeco, comme l'illustre le tableau suivant :

Exercices clos les 31 août	2022	2021
Options sur actions	78 700	74 275
Unités d'actions liées au rendement	11 000	10 375
Unités d'actions différées	—	792

Le tableau qui suit présente les montants que la Société a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de la Société qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Options sur actions	1 178	1 242
Unités d'actions incitatives	—	6
Unités d'actions liées au rendement	1 174	632
Unités d'actions différées	(267)	269
	2 085	2 149

B) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés, laquelle exclut la rémunération versée aux hauts dirigeants de Cogeco en vertu de la convention de services de gestion (comprise dans le poste Honoraires de gestion – Cogeco inc.), se présente comme suit :

Exercices clos les 31 août	2022	2021
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	3 424	4 014
Paielements fondés sur des actions et avantages postérieurs à l'emploi	2 509	2 903
	5 933	6 917

25. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente les engagements de la Société qui ne sont pas comptabilisés comme passifs au 31 août 2022 et qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	185 224	2 130	2 760	2 824	1 031	927
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	79 229	71 663	53 908	49 349	26 245	38 964
Engagements relatifs à des contrats de location ⁽³⁾	2 292	581	450	447	444	220
	266 745	74 374	57 118	52 620	27 720	40 111

(1) Comprend les obligations contractuelles liées aux projets d'expansion du réseau Internet haute vitesse de la Société, l'accélération des achats de certains équipements dans le but d'éviter d'éventuelles pénuries liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipement chez l'abonné.

(2) Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris des engagements minimaux.

(3) Comprend les contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté, ainsi que les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Au 31 août 2022, des cautionnements de bonne exécution et de paiement d'un montant de 157,9 millions \$ ont été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) ÉVENTUALITÉS

Tarifs définitifs pour les services d'accès Internet de gros groupés

Le 27 mai 2021, le CRTC a publié la Décision de télécom 2021-181, dans laquelle il a statué sur les demandes des entreprises de câblodistribution (y compris la Société) et des entreprises de télécommunications de révision et de modification de l'Ordonnance de télécom 2019-288. Dans l'Ordonnance de télécom 2019-288, le CRTC a établi des tarifs définitifs pour les services d'accès Internet haute vitesse de gros groupés de Cogeco Connexion qui étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires établis en octobre 2016, et il a ordonné que leur application soit rétroactive au 31 mars 2016. Dans la Décision de télécom 2021-181, le CRTC a annulé les réductions tarifaires de 2019 et a rendu définitifs les tarifs provisoires qu'il avait précédemment établis en 2016, avec certains ajustements. En raison de cette décision, la Société a dû effectuer des paiements rétroactifs aux clients des services d'accès Internet de gros pour la période entre mars et octobre 2016 et elle a comptabilisé un montant de 4,6 millions \$ en tant que diminution des produits au cours du troisième trimestre de l'exercice 2021.

Depuis, deux fournisseurs indépendants de services Internet (les « revendeurs ») et une association commerciale qui représente les revendeurs ont déposé une requête auprès du gouverneur en conseil dans le but d'annuler la Décision de télécom 2021-181 et de rétablir la décision du CRTC de 2019 à l'égard des tarifs (les « requêtes »). Le 4 juin 2022, le gouverneur en conseil a rejeté les requêtes. Le 28 juillet 2021, un revendeur a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la Décision de télécom 2021-181 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui a été accordée le 15 septembre 2021. Le revendeur demande à la Cour d'appel fédérale d'annuler la Décision de télécom 2021-181 et de rétablir l'Ordonnance de télécom 2019-288 ou de renvoyer la Décision de télécom 2021-181 au CRTC pour réexamen. La Société, de concert avec plusieurs autres entreprises de câblodistribution, s'oppose à cet appel.

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris la Société, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a déterminé que les tarifs de 2014 et de 2015 constitueraient les tarifs finaux, mais elle a reconnu, conjointement avec les sociétés de gestion, que la Commission du droit d'auteur avait commis des erreurs dans la détermination des tarifs pour la période entre 2016 et 2018. La Cour d'appel fédérale a renvoyé l'affaire à la Commission du droit d'auteur, qui a lancé de nouvelles procédures pour déterminer les tarifs à compter de 2016, lesquels pourraient donc augmenter à la suite de la décision.

En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé d'incidence financière au 31 août 2022.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2022 et 2021, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux compris dans la note 16.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2022 et 2021, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 16.

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la vente d'une entreprise, la Société s'est engagée à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dettes à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang libellés en dollars américains, la Société s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de service.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.